# Le discours de M. Poincaré à Bar-le-Duc

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Pour mon compte, je suis fermement résolu à ne faire, par complaisance ou par faiblesse, le complice d'aucun vote qui compromettrait un équilibre si péniblement obtenu. »

**L'ÉQUILIBRE DU BUDGET DE 1928**

« J'avais dit à la Chambre, au commencement de 1924, que je m'exposais sciemment à l'impopularité en faisant mon devoir, c'est-à-dire en demandant alors deux décimes en sus des impôts existants.

« Aujourd'hui, je reste prêt à courir les mêmes risques, mais je veux du moins épargner aux contribuables de nouvelles surcharges. Je tiens à ce que le budget de 1928, auquel je mets la dernière main, s'équilibre sans augmentation d'impôts.

« Or, je suis forcé d'y inscrire des crédits importants, non seulement pour les travaux des Régions libérées, mais pour l'application des mesures militaires qui doivent précéder le service d'un an, pour la reconstitution de nos approvisionnements et pour l'organisation défensive de nos frontières.

« Ces dépenses inévitables, il faudra les gagner soit sur des économies, soit sur des plus-values réelles de recettes ».

**LE RÉAJUSTEMENT DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES**

M. Poincaré aborde la question du réajustement des traitements des fonctionnaires, des pensions des anciens fonctionnaires et des réformés. Après avoir dit qu'on leur fera une part aussi large que possible, le président ajoute : « Il est incontestable que, depuis plusieurs années, la baisse du franc et l'enchérissement des prix, ont fait à tous les français qui vivent de revenus fixes : fonctionnaires, réformés, retraités, petits rentiers, une situation souvent pénible. Ils sont les uns et les autres dignes de la sollicitude des pouvoirs publics. Mais, c'est aux gouvernements et aux chambres, et non à des groupements irresponsables, qu'il appartient de concilier dans la mesure des possibilités financières, les vœux différents et parfois contradictoires de ces diverses catégories de citoyens.

Autant il est naturel que des associations professionnelles prennent en mains la cause de leurs membres, autant il serait inadmissible qu'elles nourrissent le dessein soit de se substituer dans le règlement des questions politiques ou financières, aux représentants de la souveraineté nationale, soit d'arracher par l'intimidation des avantages incompatibles avec l'intérêt général.

C'est dans la Nation que réside la souveraineté et le pouvoir. Ce sont les représentants élus de la Nation qui ont seuls le droit de parler en son nom. C'est à eux et non à d'autres que le gouvernement doit compte de ses actes.

Que deviendrait la Constitution Républicaine, que deviendrait l'ordre public, que deviendrait la volonté du pays le jour où le gouvernement, issu de la souveraineté populaire, serait exposé à trouver en face de lui dans des circonstances critiques un ou plusieurs autres gouvernements anonymes, ou des oligarchies professionnelles qui disposeraient, le cas échéant contre lui, de tous les organes vitaux de la Nation : postes, télégraphes, téléphones, transports, force motrice, éclairage, que saisje encore ?

Certes nous n'en sommes pas là, mais dès maintenant, la notion de l'État a subi chez nous une sorte de décomposition et d'éparpillement qui eut indigné les Gambetta, les Floquet, les Brisson, les Jules Ferry.

**LE COMMUNISME**

C'est un danger plus grave encore et plus immédiat que nous ferait courir le communisme s'il était maître de poursuivre, chez nous, avec l'appui d'organisations étrangères, les entreprises de démolition auxquelles il se livre dans le monde entier.

La France n'est plus un champ d'expériences ouvert à l'impérialisme bolcheviste. Elle a des traditions et des mœurs qui la mettent fort au-dessus des exemples qu'on prétend lui proposer et ce n'est pas dans le retour à des régimes primitifs qu'elle espère trouver le progrès de la civilisation et le bonheur de l'humanité.

**Le gouvernement est donc décidé à ne laisser porter aucune atteinte aux lois de la République, et à les appliquer sur le champ à la répression énergique de toutes les tentatives criminelles qui peuvent menacer la discipline de l'armée, la sûreté de l'Etat ou l'indivisibilité de la Nation.**

**Nous comptons fermement dans cette action nécessaire sur l'appui de l'opinion publique, et sur le concours des deux Chambres.**

**L'ORDRE DU JOUR DU PARLEMENT**

« Nous avons, continue le Président du Conseil, à l'ordre du jour du Parlement, en dehors du budget, des questions d'une haute importance : lois militaires, tarif douanier, régime électoral, assurances sociales et beaucoup d'autres encore qui intéressent l'agriculture, le commerce, l'industrie, et qui doivent être résolues avant la fin de la législature.

« Si, comme je n'en doute pas, les Chambres veulent s'acquitter de leur mandat à la pleine satisfaction du pays, il faut que suivant les conseils de leurs deux présidents, elles continuent à appliquer les sages méthodes de travail qu'elles ont pratiquées en ces derniers mois. »

**LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

M. Poincaré montre ensuite que, depuis plusieurs années, la France a donné de nombreux témoignages de ses intentions pacifiques.

Il ajoute : « Elle ne souhaite aujourd'hui que le paiement régulier des réparations, tel qu'il a été prévu au plan Dawes, et la pleine sauvegarde de sa sécurité. Elle ne peut cependant rien sacrifier de son indépendance, ni des droits et des garanties que lui ont conférés les traités, et comme elle est à la fois une nation terrestre et maritime, il lui faut bien qu'elle conserve sur terre et sur mer.

« Tant que toutes les nations n'accepteront pas franchement, sans arrière-pensée, les conventions diplomatiques qu'elles ont signées ; tant qu'elles n'apporteront pas une égale sincérité dans leurs déclarations pacifiques, il ne suffira pas aux plus nobles et aux plus généreuses de savoir se faire aimer, il faudra qu'elles sachent se faire respecter, et, par conséquent, qu'elles restent assez fortes pour se défendre. Dans la protection de son sol, la France ne distingue pas ses colonies de son territoire métropolitain. Nous avons eu récemment le triste spectacle de communistes, assez égarés, pour renier leur patrie et pour essayer de soulever contre elle, en Afrique et en Asie, les populations qui vivent à l'abri de son drapeau.

« Notre pays s'est toujours honoré en cherchant dans toutes ses possessions à améliorer le sort des indigènes.

« Nous ne tolérerons pas que ni de l'extérieur, ni de l'intérieur, on essaie de détruire notre patrimoine colonial. Il appartient à la France, nous ne le laisserons pas entamer ».

# Journée préparatoire au Conseil général DU NORD

Par application de la loi du 13 avril dernier, le Conseil général a ouvert officiellement hier sa première session ordinaire de l'année, mais cette journée de lundi fut exclusivement consacrée à des réunions privées dans les bureaux, pour l'examen des questions à l'ordre du jour et des vœux transmis à M. le président Poté, par des membres de l'assemblée départementale, depuis le mois d'octobre dernier.

Les séances publiques commenceront seulement aujourd'hui, mardi. La session sera sans doute close vendredi soir, car l'ordre du jour n'est pas très chargé et aucune discussion d'ampleur ne se dessine à l'horizon. Il est vrai qu'il faut toujours compter avec l'imprévu, au Conseil général du Nord surtout, où il est de tradition de laisser libre cours à toutes les initiatives.

L'an dernier, nos conseillers ont visité l'asile d'Esquermes, où le distingué directeur, M. le docteur Raviart, leur prodigua tous renseignement utiles. Il est probable que cette semaine ils se rendront à l'Institut départemental des sourds-muets et jeunes aveugles de Ronchin, où ils trouveront certainement le même accueil empressé.

Dans sa séance du 4 mai 1926, le Conseil a autorisé l'exécution du devis, réduit à 349.932 fr., comportant l'achèvement des travaux d'agrandissement, commencés en 1913 et interrompus par la guerre. Pour permettre leur réalisation et en vue de l'installation dans les ateliers, du chauffage central et de l'installation d'un éclairage électrique n'offrant aucun danger d'accidents, M. le Préfet propose une augmentation de crédit de 94.418 fr.

On ne peut que féliciter nos Conseillers de leur désir de se rendre compte sur place de l'état des travaux en cours à l'Institut de Ronchin et de la nécessité de les compléter. Ajoutons que la Commission spéciale des édifices départementaux appelée à examiner le nouveau devis ainsi établi a émis un avis favorable à son exécution.

La première séance publique de la session de mai se tiendra ce matin, mardi, à 11 heures. Il n'y aura pas lieu de procéder au renouvellement du Bureau, car celui élu à la session de septembre reste en fonctions pour un an. Les travaux seront donc précédés par M. le sénateur Poté, réélu à une forte majorité à la dernière session.

**Le chômage dans le Nord**

Dans un rapport supplémentaire, M. le Préfet signale que la crise de chômage sévissant dans notre département depuis les derniers mois de 1926, par suite du ralentissement des affaires, a diminué d'intensité, dans une notable proportion.

En février 1927, on comptait dans notre département 8.000 chômeurs complets, 9.900 chômant trois jours par semaine, 28.000 chômant deux jours et 45.000 un jour par semaine.

Au 25 avril dernier, ces chiffres, d'après la dernière statistique officielle, sont respectivement tombés à 5.866, 8.564, 18.000 et 33.850.

Le total des allocations versées aux chômeurs par le Fonds départemental atteint, à ce jour, 22.000 francs.

Les allocations distribuées aux chômeurs par les Fonds municipaux, depuis le 1er janvier 1927, se montent à 689.000 francs, et la participation du départemental, pour la même période, se chiffre actuellement par 192.500 francs.

De plus, le montant des subsides distribués à leurs adhérents par les Caisses de secours contre le chômage s'est élevé, depuis le 1er janvier dernier, à 395.800 francs, et les subventions allouées par la Commission départementale, à ces organismes atteignent 123.000 fr.

**Le réseau téléphonique**

Une des Commission réunies hier à la Préfecture s'est longuement occupée de l'extension du réseau téléphonique départemental et interdépartemental. Sur ce sujet, M. Blin, directeur des P.T.T. a fourni un rapport détaillé. Les modifications proposées demandent 12 millions de dépenses. Certaines installations sont déjà commencées et M. Blein sollicite l'octroi d'une somme de 6.500.000 francs.

D'autre part, la Commission du budget, et celle du personnel, se sont réunies. Celle dernière a examiné les desiderata des fonctionnaires départementaux.

**Le Conseil Général du Pas-de-Calais**

M. le sénateur Jonnart étant retenu par la maladie, M. Daquin, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais, a présidé hier la séance d'ouverture de cette assemblée.

De nombreux vœux d'intérêt local ou régional furent déposés, notamment celui de M. Leclercq, demandant la création d'un train entre LENS, HENIN-LIETARD, DOUAI et LILLE et ceux de M. Bétremieux, sur le maintien de la direction départementale des postes à ARRAS, sur la reprise des travaux du canal du Nord, etc., etc., puis la Conseil fixa à aujourd'hui à 2 h. 30, la reprise de la discussion.

# Dans les autres départements

Voici comment se sont déroulées, hier, les séances d'ouverture des Conseils généraux, dans les divers chefs-lieux :

METZ. — M. de Wendel, président, parle du redressement accompli dans le pays et se réjouit du résultat obtenu. Il flétrit les campagnes fédéralistes et autonomistes. A ce sujet, le gouvernement doit pratiquer une politique de bienveillance, et aussi de fermeté.

STASBOURG. — M. Oberkirch, président, adresse à M. Poincaré les hommages les plus respectueux, la promesse de tout appui dans l'œuvre si difficile qu'il a entreprise, et, plus que jamais, l'assurance de l'inaliénable fidélité à la patrie française.

CAEN. — M. Henry Chéron, président, déclare que quand les Français se divisent, ils connaissent les heures pénibles où un pays se prend à douter de lui-même. Quand ils s'unissent, le retour de la confiance salue leurs efforts.

Il ajoute : « Pour bien servir la France et pour réaliser l'idéal généreux de la République, restons unis ».

AUCH. — M. Abel Gardey, président, sénateur, dit que la justice fiscale, les assurances sociales, l'élaboration d'un statut militaire du pays demeurent les articles essentiels du programme du parti républicain.

En terminant, M. Gardey a dit qu'il est certain que le corps électoral va vers le scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

CHARTRES. — M. Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie, a tenu à noter que l'impression qui domine dans le pays à cette heure est une impression de soulagement et de solidarité retrouvée.

Grâce à une gestion habile, grâce aux mesures financières prises, grâce aussi à l'effort de tous les Français, la situation est en voie de complet rétablissement, et l'on peut aujourd'hui considérer la dette flottante sans la moindre inquiétude.

Après avoir rendu hommage à la prudence avec laquelle le gouvernement a mené l'opération de stabilisation, M. Viollette a terminé en flétrissant les menées communistes, qui se traduisent qu'à jeter l'anarchie dans le pays.

ORLEANS. — Le Président, M. Fernand Rabier, sénateur, a, comme avec joie que depuis la session de septembre, la situation financière s'est singulièrement améliorée et que la confiance est revenue. Il a fait des vœux pour que cette confiance soit durable.

LYON. — M. Bender, président, député, a prononcé le discours d'ouverture sur la gravité de la crise de la production agricole, qui a obligé le pays, l'an dernier, à importer pour onze milliards de denrées alimentaires. Il forme le souhait que des droits protecteurs trop élevés ne continuent pas à enfler artificiellement la richesse industrielle, aux dépens de la richesse agricole.

VANNES. — M. Brard, président, sénateur, parle en faveur de l'Union nationale. Il ajoute : « Le cœur de la Bretagne est comme le cœur de l'Alsace et comme le cœur de la France ; il n'a pas changé de place ».

ROUEN. — M. P. Bignon, sénateur, déclare que ce printemps nous apporte autant de réalités que de promesses, donnant à contempler un renouveau français véritable.

NANCY. — M. Albert Lebrun a parlé de la gestion heureuse de la Caisse d'amortissement. Dans le domaine de la dette flottante, les améliorations sont très sensibles.

PERPIGNAN. — M. Pams, ancien ministre, a prononcé l'éloge funèbre de M. Emmanuel Brousse, ancien ministre, conseiller général, décédé, dont il offrit en exemple aux générations présentes et futures la vie de travail et de probité.

Le Conseil a voté un vœu sur la réforme électorale, tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement à deux tours.

AUXERRE. — M. Bienvenu-Martin, président, a prononcé un discours dans lequel il a constaté une atténuation de la crise financière. « Le budget en équilibre, la dette flottante et le déficit à court terme, en décroissance par suite d'opportunes opérations d'amortissement et de consolidation, le trésorerie mise à même de faire face à chaque échéance aux engagements de l'Etat, les avances de la Banque de France sensiblement réduites et le relèvement du franc sont autant d'indices d'une grande amélioration réalisée dans la situation de nos finances ».

M. Bienvenu-Martin a constaté ensuite que la France, dans ses rapports avec les puissances étrangères s'efforce de faire prévaloir cet esprit de rapprochement entre les peuples, qui répond au vœu du pays, et dont les accords de Locarno ont été la solennelle manifestation.

## LE PAIN A 2.15 LE KILO

Conformément aux dispositions arrêtées par la Commission consultative des farines dans sa dernière réunion, le prix du pain est fixé à 2 francs 15 à partir du mercredi 4 mai 1927.

## Nouvelles souscription en faveur d'héroïnes de notre région

**IL S'AGIT DE Mme HECQ, DE MAROILLES ET DE Mme WILBERT D'ENGLEFONTAINE**

Le « **Manchester City New** » vient d'ouvrir une souscription publique en faveur d'une de nos compatriotes, Mme Hecq de Maroilles, localité du département du Nord.

« Héroïne de guerre, comme celles que tout récemment honora la cité de Londres, Mme Hecq, dont le mari fut tué au début de la guerre, resta avec ses trois enfants en bas âge et une ferme tombée entre les mains de l'ennemi.

Malgré la surveillance dont elle ne cessa d'être l'objet et la misère qu'elle connut dès les premiers jours de l'occupation, elle ne cessa de se prodiguer pour d'infortunés soldats anglais qui, séparés de leurs compagnons d'armes, par quelques vicissitudes de la guerre, cherchaient à se soustraire au joug des allemands. »

Le même journal recommande à la sollicitude de ses lecteurs le triste sort d'une autre héroïne de guerre, Mme Wilbert, qui vit à Englefontaine, département du Nord, et qui compte à son actif le trait de dévouement suivant :

« Ayant pris en pillé un soldat écossais, Thomas Patrick Hanley, qui, depuis près d'un an errait dans les bois, elle le recueillit chez elle, sans se soucier des risques auxquels elle s'exposait.

Quelques semaines plus tard, les allemands ayant découvert cet acte de dévouement, traduisirent en conseil de guerre le soldat britannique qui, condamné d'abord à être fusillé, vit ensuite sa peine commuée en celle de l'emprisonnement.

En même temps, Mme Wilbert était condamnée à 15 mois de prison, qu'elle purgea en Allemagne. Elle n'en sortit que pour connaître d'autres épreuves.

C'est ainsi que son mari, qui s'était échappé d'un camp allemand fut capturé à nouveau, et mourut en prison.

C'est ainsi encore qu'en 1918 sa maison fut démolie au cours d'un bombardement et que sa fille Céline, âgée de 13 ans, périt sous les décombres. »

## EN DEUX LIGNES

Paris. — La nuit, Mme Verrière, 28 ans, s'est jetée par fen, 1er étage dans cour. Blessée, mais indemne.

— Prix de la Renaissance (6.000 fr.), décerné cap. frégate P. Chack, pour livre « On se bat sur mer ».

Lyon. — Mme Valette, femme préfet du Rhône, est décédée hier après-midi.

Varsovie. — M. Voldemaras, prés. Conseil Lithuanie a constitué triumvirat dict. pour, avec, et législ.

Casablanca. — On annonce aviateurs Dève et Rossi renoncent projet raid au-dessus du Sahara.

# Les voleurs de métaux dans notre région

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'enquête a établi que Dufour avait acheté en mars dernier, 560 kilos de fil de cuivre neuf, que lui avaient apporté vers deux heures du matin les nommés Lucien Défosses, 34 ans, brocanteur, à BOUSIES et Maurice Melton, journalier à ESTOURMELLE.

Interrogé sur la destination du fil volé, Dufour avoua l'avoir d'abord caché sous un tas de fumier et l'avoir ensuite livré au sieur Charles Wasderwski, 25 ans, marchand de métaux à VALENCIENNES. Ce qui fut reconnu exact.

Concernant la provenance de ce fil de cuivre, Défosses et Mathon déclarèrent l'avoir acheté à Alexandre Le Coant, chef de chantier à la réfection du canal du Nord, au pont de Bousies. Le Coant habitant actuellement Tours n'a pu encore être entendu.

Néanmoins, il résulte de l'enquête que 450 mètres de fil conducteur à haute tension avaient été dérobés à l'entreprise de travaux publics, dont Le Croant était chef de chantier au pont de Bousies et dont les bureaux sont situés à Cambrai, 11, rue des Anglais.

Après avoir été interrogé par M. Desrenmaux, juge d'instruction à ARRAS, Défosses a été placé sous mandat de dépôt. Mathon et les deux receleurs ont été laissés en liberté provisoire.

**On vola la toiture d'un wagon**

Dans la soirée du 25 avril dernier, une tempête s'étant déchaînée sur la région, le vent soufflant avec violence arracha la toiture d'un wagon qui se trouvait sur la ligne de Bolleux à Marquion. Le lendemain, le chef de gare de Boisleux voulant faire transporter au dépôt la toiture envolée, on constata la disparition de celle-ci. Le préjudice causé à la Compagnie des chemins de fer économique, propriétaire, s'élevait à 2.500 fr.

Une enquête ouverte par la brigade mobile vient de faire découvrir les voleurs. Il s'agit des nommés Pierre Ducatel, 40 ans ; Fernand Ducatel, 35 ans ; Alfred Morel, 19 ans et Nestor Bernard, 21 ans, tous demeurant à ARRAS, cité Clément.

Une perquisition opérée au domicile de Pierre Ducatel fit découvrir la toiture cisaillée en petits morceau.

Les frères Ducatel ont été mis en état d'arrestation et déférés au Parquet d'Arras. Les deux autres complices ont été laissés en liberté provisoire.

# Faux bruit de l'arrestation du communiste M. Kirsch à Valenciennes

Les journaux de Paris et plusieurs autres de notre région, ont annoncé hier, que M. Kirsch, secrétaire-général de la Fédération Unitaire des Mineurs du Nord, avait été arrêté à Valenciennes, au cours du meeting qu'il fit le 1er Mai, au Marché Couvert.

**Cette information est complètement inexacte.**

M. Kirsch avait parlé dix minutes en français et cinq minutes en allemand. A la fin de son discours, M avait préconisé la fraternisation des soldats français en Chine avec les Cantonais. M. Guy Jerram lui avait succédé.

Le meeting prit fin vers deux heures et les manifestants se dispersèrent.

Peu de temps après, M. Kirsch qui se trouvait au alège du rayon avec M. Guy Jerram et d'autres militants communistes fut invité par un agent de police à montrer ses papiers d'identité.

Comme ils étaient en règle, M. Kirsch ne fut nullement inquiété.

Ajoutons que les propos tenus par M. Kirsch ont été transmis au Procureur Général qui seul, a qualité, pour ordonner, s'il y a lieu à poursuites contre le secrétaire-général de la Fédération Unitaire des Mineurs du Nord.

Il y a lieu de noter que l'organe officiel du Parti Communiste a rendu compte de la manifestation et de la soi-disant arrestation de M. Kirsch.

Un peu plus loin on y lisait que M. Kirsch avait pris l'après-midi, la parole à Douai...

En somme, il y eut beaucoup de bruit pour rien.

## M. Boulin inspecteur du travail prend sa retraite

Nous apprenons que M. Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail pour le Nord et le Pas-de-Calais, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

C'est en 1908 que M. Boulin fut nommé inspecteur du Travail à Lyon. Il vint à Lille en 1905 et y fit le reste de sa carrière.

M. Boulin fut également, à Lille, chef de l'Office régional de Placement et directeur de la Caisse départementale des Retraites.

Il batailla contre l'emploi de la céruse aux conférences internationales du Travail, s'occupa de la question du charbon, fut conseiller technique de la France à la conférence du Travail de Washington, et servit d'intermédiaire en de nombreuses grèves, entre patrons et ouvriers.

M. Boulin entre au service de M. Loy, directeur du Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing.

# L'élection sénatoriale du Nord

**L'ATTITUDE DU PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE**

Dans sa dernière séance, le Comité du Parti Républicain Socialiste a décidé d'inviter ses délégués sénatoriaux à n'accorder leurs suffrages qu'à un candidat qui aura au préalable publiquement et nettement déclaré :

1° Ne vouloir être élu que par les groupes de gauche ;

2° Ne vouloir pratiquer au Sénat qu'une politique d'union des gauches.

# DERNIÈRE HEURE

## Les communistes chinois veulent " se mettre bien " avec les étrangers

Le correspondant du « Times » à Changhaï télégraphie qu'une nouvelle, émanant de Tokio, laisse voir un complet revirement de la part des communistes, qui font maintenant preuve d'un zèle presque servile envers les étrangers.

Beaucoup de ces nouvelles sont de source japonaise et, pour cela, peut-être, un peu tendancieuses, car il y a parmi les Japonais un parti influent qui veut la paix à tout prix.

De plus, Borodine, à Hankéou, a, dans une récente réunion de fonctionnaires communistes, parler de la nécessité de se concilier le Japon.

Une ligne de conduite conforme aux instructions envoyées par Moscou à tous ses agents en Chine, a été découverte dans les papiers saisis à l'ambassade soviétique de Pékin, laquelle souligne aussi quelle importance il y a de détacher le Japon des autres puissances.

Mais les nouvelles, parvenant de source autre que japonaise, indiquent aussi une volte-face de la part des communistes. C'est ainsi que les affiches xénophobes sont enlevées, tandis qu'on met à leur place des inscriptions telles que : « Etrangers, recommencez les affaires » ; « Les industriels étrangers doivent reprendre le travail ».

Le Syndicat du travail aurait ainsi émis dix commandements défendant rigoureusement la molestation d'étrangers sous n'importe quelle forme, c'est-à-dire de leur chercher querelle, leur voler des marchandises les duper, entrer dans leurs maisons, exciter la guerre entre eux et publier des affiches xénophobes.

**DEUX NAVIRES ANGLAIS BOMBARDÉS**

On mande de Changhaï à l'« Agence Reuter : Deux navires de guerre britanniques ont essayé dimanche, la fin d'un fort chinois près de Chin Kiang. Ils ont riposté, ont atteint le fort et ont réduit le canon au silence.

Les Japonais ont évacué toutes les localités de la vallée du Yang Tsé, en amont de Hankéou.

## 20 ANS DE BAGNE POUR UNE AUTRE QUI NOYA SA FILLETTE

La Cour d'assises de l'Eure vient de condamner à 20 ans de travaux forcés, la nommée Germaine Dbatigny, accusée d'avoir noyé sa fillette, âgée de cinq ans, dans une mare de Bourg-le-Comte, sous le prétexte qu'étant divorcée, sa fille était un obstacle à un second mariage.

## Un départ pour le raid New-York-Paris à la fin de cette semaine ?

Des milliers de curieux, ayant eu connaissance que Lloyd Bertraud et Clarence D. Chamberlain doivent quitter New-York vers la fin de cette semaine, se sont rendus à Mitchel Field, afin de voir l'appareil de près.

Le constructeur de l'avion a donné des instructions à son représentant à Paris pour que celui-ci prenne des arrangements avec l'Aéronautique française pour l'atterrissage éventuel de Lloyd Bertraud au Bourget.

A la suite des essais de consommation, il a été annoncé que l'aviateur emportera 450 gallons d'essence, c'est-à-dire 2.000 litres environ quantité suffisante pour un parcours de 6.850 kilomètres, c'est-à-dire pour un parcours supérieur de 650 kilomètres à celui de New-York-Paris.

Les essais ont montré que la meilleure vitesse, eu égard à la consommation, est de 180 kilomètres-heure. Cette vitesse amènerait les aviateurs en 38 heures à Paris.

Les aviateurs suivront la route sud, sillonnée par les bateaux allant des Etats-Unis en Europe.

Le capitaine Fonck a rendu visite à Bertraud et à Chamberlain.

On prévoit que Bertraud et Chamberlain quitteront New-York vers 4 heures du matin (9 heures à Paris) et que si tout va bien ils arriveront le jour suivant à 13 heures à Paris, c'est-à-dire 13 heures à New-York.

**ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE**

Voici les résultats de l'élection au Conseil général de la Corse (canton d'Aullène). — Inscrits, 1.952 ; votants, 817.

Ont obtenu : MM. Camille Piétri, républicain démocrate, 723 voix, ELU ; Natali, républicain de gauche, non candidat, 74 voix. Il s'agissait de remplacer M. Camille Piétri, républicain démocratique, invalidé.

## 5 ANS DE PRISON POUR UNE FEMME QUI ÉGORGEA SON MARI

La Cour d'assises de la Seine jugeait hier après-midi, la femme Georgette Hallerer, née Billet, ouvrière d'usine qui, le 2 octobre dernier, tua à coups de rasoir, à Ivry, son mari, Paul Hallerer, chauffeur d'auto.

La meurtrière a prétendu qu'elle s'était servie du rasoir que son mari allait employer, mais des témoins ont affirmé que la femme Hallerer avait tué son mari par surprise alors qu'il lisait son journal.

L'accusée a été condamnée à cinq ans de prison.

# Un cabaretier roubaisien devant les Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Telle est, d'après l'acte d'accusation, la relation du drame qui vaut à Jules Lannoy de comparaître, au début de cette deuxième semaine de la session, sous l'inculpation de tentative d'assassinat.

**L'AUDIENCE**

Aucun mystère n'entoure cette affaire. C'est le drame passionnel normal qui, très heureusement, n'a pas eu de suites mortelles pour la victime ni pour le meurtrier.

Le magistrat qui l'instruisit l'avait renvoyée devant le tribunal correctionnel de Lille, où Lannoy, poursuivi pour coups et blessures volontaires s'était vu condamner à trois années d'emprisonnement.

Et c'est l'accusé lui-même qui, ayant fait appel, souleva la question d'incompétence devant la IVe Chambre de la Cour de Douai.

Qu'en va-t-il résulter ?

Lannoy est un homme insignifiant. Il a 39 ans et exerce, dit-il, la profession de jardinier.

L'acte d'accusation souligne que depuis son arrivée à Roubaix, il avait la réputation d'un ivrogne, d'un paresseux, vivant aux crochets de sa maîtresse et la querellant sans motif.

**L'INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ**

Aux questions que lui pose le président, Lannoy répond en pleurnichant.

D'après lui, Clotilde Henry avait bien des torts.

— Depuis deux mois elle avait beaucoup changé à mon égard. Elle écoutait d'une oreille trop complaisante les propos d'un boucher, du voisinage. Elle me trompait, j'en suis sûr.

Et l'on arrive à la scène du drame.

L'accusé en donne la justification suivante :

— Je lui avais demandé de l'argent pour aller chercher des médicaments dont j'avais besoin. En outre, un de mes enfants devant faire sa première communion, je voulais envoyer à sa mère de quoi lui acheter un vêtement.

Ma maîtresse refusa. C'est alors que tous les soupçons me revinrent.

Et l'accusé confirme ce que l'on sait quant à l'usage qu'il fit de la matraque dont il s'était emparé.

— Mais pourquoi avez-vous frappé votre maîtresse avec un rasoir ?

— C'est accidentellement.

— Votre déclaration est invraisemblable. La victime a été trop sérieusement blessée pour qu'on puisse vous croire.

— ?...

— Quelle raison aviez-vous de porter un rasoir sur vous ?

— Je voulais me suicider...

— Et peu de temps auparavant vous vous alliez chez le pharmacien pour vous faire soigner !

**DÉPOSITIONS**

Les témoins que l'on entend n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà.

Ce sont des voisins et des locataires qui rapportent que des scènes éclataient assez fréquemment entre les deux amants, scènes qui se terminaient par des violences parfois. Et ils insinuent que les torts étaient du côté de Lannoy, jaloux sans motif et ivrogne.

Le commissaire de police Flament, qui enquête sur le drame, déclare que Lannoy buvait beaucoup, sans doute, mais qu'on ne l'a jamais vu ivre dans la rue. Le témoin poursuit, sur son compte, des renseignements qui ne sont pas défavorables, et répondant à Me Thellier, défenseur de l'accusé, il ajoute que Clotilde Henry, en dehors de sa liaison irrégulière avec Lannoy, n'avait rien à se reprocher. On ne peut lui faire grief d'aucun acte d'inconduite. C'est une femme travailleuse et courageuse.

**RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE**

Deux plaidoiries, tout d'abord Me Lannoy qui, au nom de la partie, réclame 4.000 francs de dommages-intérêts. Puis Me Phalempin soutient les intérêts de l'accusé en la personne de ses deux enfants et demande le remboursement, à leur profit, de la part matérielle appartenant, dans le débit de la rue du Moulin, à Lannoy.

Le réquisitoire ensuite. M. l'avocat général Floriot réclame des jurés une peine correctionnelle, s'appuyant sur le fait que l'accusé, en frappant sa maîtresse, n'a cédé qu'à un mouvement de jalousie, d'ailleurs absolument injustifié.

Ce n'est pas l'avis de Me Thellier, qui soutient que la victime après avoir attiré Lannoy, l'avait fait quitter sa femme, l'a bafoué. Il demande l'acquittement de son client.

**LE VERDICT**

Le jury, au bout de vingt minutes, rapporte un verdict négatif. En conséquence, **Jules LANNOY est acquitté.** La partie civile obtient 3.000 fr. de dommages-intérêts.

R. J.

**LE CRIME D'UN POLONAIS A ROUBAIX**

Aujourd'hui comparaît le Polonais Szyback Léon, 32 ans, qui, pour le voler, tua, le 30 novembre 1925, à coups de marteau, son compatriote Stephano Weyfer, âgé de 35 ans, demeurant avec lui, 241, Grand'Rue, à Roubaix.

## EN NOUVELLE CALÉDONIE

# Le Président de la "Fraternelle Coloniale" condamné à cinq ans de prison

On sait qu'une plainte en abus de confiance avait été déposée par les membres de la « Fraternelle Coloniale » contre leur président, un nommé Declercq, qui exerça à Lille, la profession de photographe, place Philippe-le-Bon. La « Fraternelle Coloniale » est l'une des coopératives de colonisation émigrées en Nouvelle Calédonie l'an dernier. A ce sujet la « France Australe » du 29 mars écrit :

« Ce procès sensationnel s'est terminé hier, à 18 h. 20, par la condamnatoin de Declercq à cinq ans de prison.

« La partie civile, dix-huit nordistes de la « Fraternelle Coloniale » représentée par M. Colardeau, a obtenu le remboursement des sommes escroquées par le président de la « Fraternelle », lequel, en outre, a été condamné à dix mille francs de dommages-intérêts envers chaque membre du groupement, en réparation du préjudice causé. »

---

FEUILLETON DU 3 MAI 1927. — N° 38

# Maman Trottin

roman inédit par Jean Demaï

Mais on appelait la patronne au salon.

Jeanne prit congé, sans trop se rendre compte de ce qu'elle disait ni de ce qu'elle faisait et, d'un pas chancelant, sortit en entraînant son fils et son fidèle Toutou...

CHAPITRE X

A L'HOPITAL

— Qu'est-ce que tu as, p'tite mère, tu vas pas droit ?

Le lait est que Jeanne titubait, et Jeannot s'en était aperçu.

— C'est que je suis bien fatiguée, mon chéri, répondit-elle. Aussi, on va prendre l'autobus pour rentrer.

— Chic ! lança le gamin qui adorait ce genre de locomotion doublement amusant pour lui, puisqu'il avait non seulement le plaisir de voir les monuments, les maisons les passants défiler devant lui, mais encore le joie de ne pas perdre de vue l'ontan, qui admirablement dressé, suivait l'autobus en courant.

A la première station, Jeanne, ayant pris son enfant dans ses bras, sautait la lourde voiture.

Sa tête était creuse, et ce vide lui était profondément douloureux.

C'est à peine si elle reconnut, dans la buée obscurcissant ses prunelles, la lettre du véhicule qu'elle devait prendre.

Elle s'avança en titubant vers le marchepied.

Le receveur, en la voyant si pâle, si frêle, chargée de ce bel enfant, tendit un bras secourable pour l'aider à monter.

— Suis bien, Toutou, suis bien le bus ! criait Jeannot à son camarade en lui faisant des signes affectueux de la main.

Toujours soutenue par l'employé, Jeanne restait immobile sur la plateforme.

— Entrez, ma petite dame, entrez ! Il y a de la place !

— Oui, oui, merci, répondit-elle d'une voix faible.

Péniblement, elle gagna la plus proche banquette, s'y laissa choir, cependant que Jeannot, s'écrasant le nez contre la vitre, commençait à jouir du spectacle de la rue et à surveiller la course du chien.

Jeanne se tenait droite, rigide même, et une idée fixe la hantait :

— Si je cesse de me surveiller, se disait-elle, je vais tomber

Dans un effort tendu de toute sa volonté, elle s'évertuait à demeurer dans la position qu'elle avait prise.

Jeannot, lui, s'en donnait à cœur-joie.

— Quelles grandes maisons ! La belle auto ! Les belles boutiques ! La drôle de dame !... Où est Toutou ? T'as soif, pauvre chien ! T'auras à boire à la maison... pas, maman ?

Maman Trottin n'entendait rien.

Le voile qui tout à l'heure brouillait sa vue s'épaississait de plus en plus.

Maintenant, elle se croyait entourée de ténèbres et un bourdonnement insupportable résonnait à ses oreilles.

Elle sentait comme un poids énorme s'appesantir peut à petit sur sa poitrine et l'étouffait, cependant que ses jambes s'affaiblissaient et que la tête lui tournait.

Sans un cri, sans une plainte, son beau visage contracté, Jeanne étendit les mains comme pour repousser un spectre terrifiant, puis elle s'écroula sur la banquette.

Des exclamations jaillirent de toute part :

— Mais elle se trouva mal !

— Mon Dieu, qu'est-ce qu'elle a, cette petite femme ?

— Comme elle est pâle !

— Maman ! Maman ! Maman ! Meman ! Jeannot venait de s'apercevoir de la défaillance de sa mère, et il s'était jeté sur elle en pleurant.

Tout l'autobus était en émoi.

Cette jeune et jolie femme évanouie, avec son enfant en pleurs, inspirait la pitié.

Avec l'aide d'un sergent de ville hélé par le receveur et d'un voyageur complaisant, on transporta la malade dans une pharmacie.

Petit Jean, en larmes, suivait avec Toutou.

Le pharmacien s'efforçait de ranimer la jeune femme.

Pendant ce temps, l'agent cherchait à faire parler l'enfant.

— C'est ta maman ?

— Oui, ma petite maman à moi !

— Comment s'appelle-t-elle ?

— Maman.

— Meman comment ?

— Maman.

— Et ton papa ?

— Papa est parti.

— Loin ? pour longtemps ?

— Y reviendra peut-être demain.

— Où habites-tu ?

— Chez nous.

— Mais où est-ce, chez toi ? Dans quelle rue ?

L'enfant ouvrit de grands yeux.

— Faut demander à maman.

— Ta maman est malade. Cherche, toi. Tu ne sais pas dans quel quartier tu habites ? le nom de la rue ?

— Non.

— Tu vas jouer dans un jardin ?

— Oui, au Luxembourg.

— Et tu habites près du Luxembourg ?

— Tout près.

Dans son trouble, petit Jean ne se rappelait plus qu'il avait déménagé, et puis il était si petit !

On ouvrit le sac de Jeanne, on en scruta les coins les plus secrets.

Pas de nom, pas d'adresse, pas de papiers.

On songea même à regarder le collier de Toutou, mais la plaque, où autrefois